

ASSURANCE.

Statistiques d'Assurance.—Les compagnies d'assurance faisant des affaires au Canada sont autorisées par le gouvernement du Dominion, en vertu des lois administrées par un Département des Assurances dépendant du Ministre des Finances. Les statistiques des tableaux 55-77, n'ont rapport qu'aux compagnies faisant affaires en vertu d'une autorisation à elle accordée par le gouvernement fédéral; ces statistiques ne comprennent pas, par conséquent, les affaires des compagnies travaillant en vertu d'une autorisation accordée par les gouvernements provinciaux; elles sont compilées d'après les rapports du Surintendant des Assurances, et se divisent en trois classes comprenant: 1°, les assurances contre l'incendie; 2°, les assurances sur la vie, et 3°, les assurances diverses, comprenant risques d'accidents, de garantie, de responsabilité d'employés, de maladie, les assurances contre les voleurs, la grêle, les chaudières à vapeur, les trombes, la température, le transport intérieur, les automobiles, les fuites des réservoirs d'incendie, le bétail, ou garantissant les titres de propriété. Dans tous les cas, ces statistiques sont relatives aux affaires traitées durant l'année civile.

L'année 1914 est la dernière pour laquelle on peut se procurer les statistiques finales et complètes du Département des Assurances; mais là où c'est possible, nous avons donné pour 1915 les chiffres de "Abstract of Statements of Insurance Companies in Canada," publié, sujet à correction, le 3 mars 1916. Pour ce qui est de l'assurance contre l'incendie faite en Canada, nous avons pu, cette année, donner les chiffres, sujets à correction pour 1915 (tableau 56), ainsi que les chiffres avec correction finale pour 1914 (tableau 55). De même, pour l'assurance autre que sur la vie et contre l'incendie, les chiffres sujets à correction pour 1915 (tableaux 73, 75 et 77), en outre des chiffres avec correction finale pour 1914 (tableaux 72, 74 et 76). Dans tous les cas, les chiffres pour 1915 sont sujets à correction après la publication des rapports complets pour cette année.

Assurance contre l'incendie.—L'assurance contre l'incendie, au Canada, était, en 1914, entre les mains de 82 compagnies, dont 24 canadiennes, 24 britanniques, 31 américaines et 3 françaises. C'était une diminution de 2 compagnies sur 1913. Le montant total couvert par les polices d'assurance contre l'incendie, nouvelles et renouvelées, prises durant l'année 1915, a été de \$3,111,552,503, en 1914 de \$3,104,101,568 et en 1913 de \$2,925,200,553. Les primes exigées d'après ces polices se sont montées à \$36,048,345, contre \$36,185,927 en 1914 et \$36,032,460 en 1913. Le montant total des risques, en 1915, était de \$3,531,620,802.

Assurance sur la vie.—L'assurance sur la vie, au Canada, était pratiquée, en 1914, par 45 compagnies actives, dont 27 canadiennes, 7 britanniques, une coloniale et 10 américaines. Le montant total assuré par les polices sur la vie prises pendant l'année, s'est élevé à \$217,006,516, contre \$231,608,546 en 1913, soit une diminution de \$14,602,030. Les polices émises par les compagnies canadiennes se sont élevées à \$125,505,324, soit une diminution de \$5,988,258; celles des compagnies britanniques et coloniale se sont élevées à \$9,294,590, une augmentation de \$2,343,895, et celles des compagnies américaines à \$82,206,602, une diminution de \$10,957,667. Le montant total des assurances sur la vie en force au Canada pendant l'année 1914, à la date où les relevés ont été publiés, était de \$1,242,160,478, soit une augmentation sur 1913 de